LA FINANCE : UN LEVIER POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

JACQUELINE ALOISI DE LARDEREL*

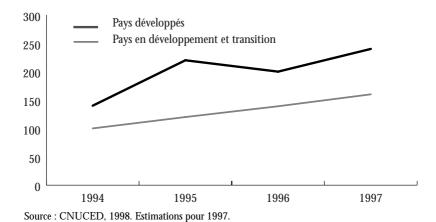
Au cours des vingt-cinq dernières années, les marchés financiers de la planète se sont développés considérablement et sont devenus de plus en plus interconnectés.

UNE ÉCONOMIE MONDIALE EN PLEINE MUTATION

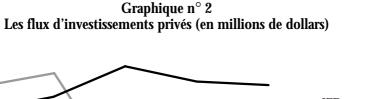
Entre 1990 et 1996, les flux d'investissement privés vers les pays en développement et les pays à économie en transition ont presque triplé pour atteindre un niveau de 250 milliards de dollars, tandis que l'aide publique aux pays en développement s'élevait à moins de 50 milliards de dollars (cf. graphiques n° 1 et 2). Certes,

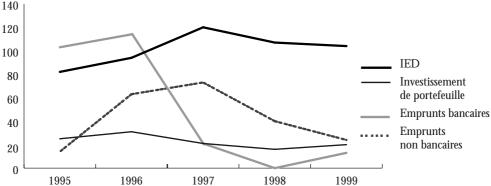
les investissements correspondants ont contribué à la croissance de l'économie mondiale, 4,1 % en 1997, et à la croissance du revenu annuel moyen par habitant de notre planète, aujourd'hui 5 000 dollars, soit 2,6 fois celui de 1950. Mais cette croissance est fondée sur des modes de production et de consommation gros utilisateurs d'énergie et de ressources naturelles. Une étude récente sur quatre pays - Etats-Unis, Japon, Allemagne, Pays-Bas (Adriananse et coll. 1997) - a montré que les ressources naturelles actuellement nécessaires à la bonne marche de leur économie sont de l'ordre de 45 à 85 tonnes par personne et par an. Une forte proportion de ces matériaux est importée des pays en développement.

 $Graphique\ n^{\circ}\ 1$ Flux d'investissements directs étrangers, 1994-1997 (en millions de dollars)



^{*} Directeur, Division Technologie, Industrie et Economie, Programme des Nations Unies pour l'Environnement





Source : Institut de Finance Internationale, 1998 ; pour 1997 : estimations ; pour 1998 et 1999, prévisions.

DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT NOMBREUX ET COMPLEXES

Les conséquences sur l'environnement de ces modes actuels de production et de consommation, combinés aux phénomènes de mondialisation et d'accroissement de la population, pour ne citer que ceux-là, sont nombreuses et complexes (PNUE, 1999).

Les ressources naturelles telles que l'eau, le sol, les forêts, les pêcheries, sont déjà exploitées à leur maximum, souvent même surexploitées. En outre, les développements nécessaires pour répondre aux besoins des trois milliards d'habitants supplémentaires au cours des prochaines années vont créer une pression supplémentaire. Par exemple, la surface de sol cultivable par habitant a diminué de 25 % en deux décennies, passant de 0,32 ha par habitant en 1975 à 0.25 ha en 1995 : et cette tendance va encore s'accentuer.

L'utilisation croissante des ressources non renouvelables pour continuer d'augmenter *la production*, en particulier énergie et ressources minières. est la source d'émissions *polluantes de toute nature* qui contaminent tous les milieux naturels. Des progrès

importants ont été faits pour maîtriser la pollution au niveau local dans les pays industrialisés les plus riches. Mais ces progrès se trouvent annulés par l'accroissement de la population et une plus grande consommation de biens consommateurs de ressources naturelles. En outre, des impacts globaux sont apparus : destruction de la couche d'ozone liée à l'utilisation de chlorofluoro-carbones, changements de climat liés aux émissions de gaz à effet de serre (en particulier, le CO₃), contamination irréversible des nappes phréatiques par les nitrates et les produits chimiques, contamination des sols par des polluants toxiques bio-accumulatifs, bouleversement des écosystèmes. Dans les pays développés, de nouvelles technologies permettent d'utiliser les matières premières de façon plus efficace, mais elles ne sont pas employées dans les pays en voie d'industrialisation, qui reproduisent les modes d'utilisation des ressources typiques des périodes de développement industriel qu'ont connues les pays du Nord il y a un siècle.

L'urbanisation et l'industrialisation croissantes, l'introduction de nouvelles pratiques *agricoles entraînent* la destruction des forêts, la dégradation des sols, la perte de diversité biologique. Environ 65 millions

d'hectares de forêts ont été perdus entre 1990 et 1995 sur un total de 3 500 millions, pour ne citer que ce chiffre.

Parallèlement, les inégalités s'accroissent. Si l'augmentation annuelle moyenne du PNB par habitant entre 1975 et 1995 a été de 1.17 % à l'échelle mondiale, ce chiffre cache de grandes disparités régionales et entre groupes sociaux dans un même pays : moins 0,20 % pour l'Afrique, seulement plus 0,66 % pour l'Amérique Latine et les Caraïbes, plus 1,53 % pour l'Amérique du Nord. En 1993, presque le tiers des habitants de la planète vivait avec moins de 1 dollar par jour. Le nombre d'habitants vivant en dessous du seuil de pauvreté en Europe de l'Est et dans les pays de l'ancienne URSS atteignait 120 millions en 1994 (PNUD, 1997). En 1995, les pays industrialisés, qui représentaient 20 % de la population mondiale, consommaient 60 % de l'énergie.

La situation en matière d'environnement est le résultat de choix technologiques et politiques faits il y a de nombreuses années, souvent sans que leur impact à long terme ait été totalement évalué et en prenant en compte des facteurs liés essentiellement à des considérations de court terme : rentabilité des investissements sur deux ou trois ans, aucune prise en compte des coûts liés à la dégradation des biens collectifs, tels que l'air ou l'eau.

UNE PRISE DE CONSCIENCE CROISSANTE : L'ADOPTION DU CONCEPT DE « DÉVELOPPEMENT DURABLE »

La prise de conscience croissante de ces problèmes mondiaux a conduit au développement de nouveaux concepts, à l'adoption de nouvelles politiques et à la mise en place d'institutions nouvelles.

En 1972 à Stockholm, la Conférence des Nations Unies sur l'Homme et l'environnement a abouti à la création du Programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE, ou UNEP, en anglais, pour United Nations Environment Programme). Le PNUE a pour mission :

- d'évaluer régulièrement l'état de l'environnement dans le monde le PNUE vient d'ailleurs de publier « Perspectives environnementales mondiales 2000 », avec la collaboration de 850 experts et 30 institutions de tous les pays du monde;
- de développer des réponses aux problèmes identifiés, notamment en encourageant l'adoption, par la communauté internationale, d'un certain nombre de conventions internationales pour protéger l'environnement (Protocole de Montréal pour la protection de la couche d'ozone, Convention de Bâle sur les déchets dangereux, convention sur les mers régionales, sur la biodiversité);
- d'aider les pays à mettre en œuvre ces mesures. Le PNUE mène une action importante de sensibilisation, d'échange d'information et d'expérience, et de formation aux problèmes d'environnement.

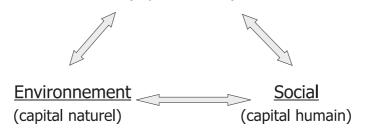
Vingt ans après la création du PNUE, se tenait à Rio de Janeiro, au Brésil, la Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement, aussi appelée « Sommet de la Terre », car plus de 120 chefs d'Etat y ont participé. C'est à Rio que le concept de « développement durable » a véritablement été reconnu comme « un développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre celui des générations futures »... Le « développement durable » prend en compte de façon intégrée trois dimensions fondamentales : économique, sociale et environnementale (cf. figure n° 1).

Six principes sous-tendent le concept de développement durable :

- le principe de précaution n'attendons pas l'irréparable ;
- le principe de prévention mieux vaut prévenir que guérir ;
 - le principe d'économie et de bonne

Figure n° 1 Le développement durable Economie

(capital finance)



gestion - qui veut voyager loin ménage sa monture ;

- le principe de responsabilité qui dégrade doit réparer;
- le principe de responsabilité tous concernés, tous décideurs, tous acteurs ;
- le principe de solidarité contribuons à un monde plus équitable et léguons à nos enfants un monde plus viable.

Depuis la conférence de Rio, des chercheurs et experts internationalement reconnus, réunis au sein du « Club Facteur 10 », ont tenté de quantifier les efforts nécessaires pour « dématérialiser » notre économie et de découpler croissance économique et utilisation d'énergie : l'objectif à l'horizon 2050 est d'améliorer la productivité de l'utilisation des ressources naturelles par un facteur de 10.

DE NOUVELLES POLITIQUES ET DE NOUVELLES APPROCHES

Comment atteindre cet objectif? Comment réorienter nos modes de production et consommation?

Tout d'abord, une constatation : les connaissances scientifiques et techniques existent; les technologies nouvelles, si elles

étaient mises en œuvre immédiatement et partout dans le monde, nous mettraient sur la voie du développement durable.

Aujourd'hui, le défi, pour la communauté internationale, est d'attaquer les problèmes à la source : il ne faut plus « maîtriser les crises, corriger », il faut « prévenir ». Il faut intégrer la dimension environnement dans toutes les prises de décision, qu'elles concernent l'agriculture, le commerce, les choix d'infrastructures et de technologie, la recherche et le développement, la finance. Dans cette optique, au-delà des cadres réglementaires et législatifs, un certain nombre de pays mettent en œuvre de nouveaux outils économiques et commencent à revoir leurs politiques fiscales pour encourager une utilisation plus efficace des ressources naturelles. Mais les solutions ne peuvent venir des gouvernements seuls. Tous les acteurs doivent s'impliquer et coopérer ; cela est particulièrement vrai du secteur privé.

LE SECTEUR PRIVÉ : UN ACTEUR CLÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tous les secteurs industriels - industries extractives, manufacturières, services -

doivent relever le défi du développement durable en intégrant cette nouvelle dimension au cœur même de leur stratégie.

Il ne s'agit plus seulement d'être en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans les différents pays où une entreprise est implantée. Aujourd'hui, une entreprise doit considérer qu'améliorer sa performance en matière d'environnement, où qu'elle soit, doit lui permettre aussi d'améliorer sa performance économique. L'utilisation rationnelle des matières premières réduira ses coûts d'approvisionnement ; la diminution à la source des déchets et émissions polluantes lui permettra de diminuer les coûts de traitement ; les risques de pollution accidentelle et les coûts y afférents seront diminués ; elle bénéficiera d'une meilleure image auprès de ses employés et ses clients, et pourra donc gagner en productivité et en parts de marché ; elle pourra aussi développer de nouveaux produits et de nouvelles technologies, gagnant ainsi en compétitivité. La plupart des entreprises ont un impact direct sur l'environnement, lié au processus qu'elles mettent en œuvre, ou aux produits et services qu'elles commercialisent. Mais un grand nombre d'entre elles ont un impact indirect, lié aux choix qu'elles induisent chez leurs clients : c'est le cas de nombreuses sociétés de services, consultants, banques, assurances.

De nouveaux outils permettent aujourd'hui aux entreprises d'intégrer la dimension nouvelle de gestion de l'environnement (UNEP, 1996). La norme ISO 14 001, adoptée en 1996, définit les mesures qui devront être mises en œuvre pour obtenir la certification environnement. La directive EMAS (Environmental Management and Audit Scheme) a été adoptée par la Commission économique européenne. D'autres outils comme les « écobilans » (aussi appelés « cycle de vie ») permettent une meilleure concep-

tion des produits. Les rapports d'environnement, publiés par un nombre croissant d'entreprises, fournissent des informations chiffrées qui peuvent être comparées année après année sur les performances en matière d'environnement. Un effort de standardisation de ces rapports est en cours à l'échelle internationale, avec pour objectif également d'étendre leur champ d'application aux problèmes de développement humain (UNEP, 1997, 1998, 1999). Le but de cette initiative (Global Reporting Initiative, www.globalreporting.org), qui associe industriels, ONG et organisations internationales, est d'assurer un meilleur dialogue entre partenaires, de faciliter l'adoption de mesures volontaires crédibles par le public, par des entreprises ou des secteurs industriels, en montrant les résultats obtenus.

Les efforts accomplis par un nombre important d'entreprises *leaders*, qui se sont fixées des objectifs sociaux et environnementaux très exigeants, ont permis de montrer que contribution au développement durable et rentabilité n'étaient pas incompatibles, au contraire.

Mais beaucoup reste à faire et le secteur financier n'a certainement pas encore pris la mesure des enjeux en cause.

LE SECTEUR FINANCIER , LEVIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Il est clair que le secteur financier a le pouvoir de réorienter les modes de production vers le développement durable, en prêtant seulement aux entreprises et aux projets qui respectent les principes du développement durable, ou en décidant d'investir uniquement dans ce type d'entreprises et de projets, comme l'a récemment rappelé Peter L. Woicke, vice-président, Société Financière Internationale, au *HRH Prince of Wales' Business Leaders Forum*. Les institutions financières, telles que le groupe Banque mondiale et la Banque européenne pour le développement, ont inscrit l'environnement et le développement durable au cœur de leur politique de prêts et d'investissements, et commencent ainsi à jouer un rôle moteur.

Les organismes financiers privés n'ont pas encore adopté de stratégie aussi dynamique : leur objectif premier est d'investir dans des projets qui créeront à court terme de la valeur pour leurs actionnaires, quelles que soient les conséquences négatives liées aux problèmes d'environnement induits à moyen ou à long terme. Par ailleurs, la compétition sur les marchés financiers peut faire oublier la nouvelle priorité environnement.

Un certain nombre de facteurs ont cependant contribué à sensibiliser les responsables du secteur financier *qui ont* introduit de nouveaux critères d'évaluation des projets qu'ils sont amenés à financer (OECD, 1999). Plusieurs facteurs de risques environnementaux sont maintenant bien identifiés : sites contaminés, émissions polluantes mal maîtrisées pouvant entraîner des coûts supplémentaires, tels que travaux de remise en état ou nouvelles primes d'assurance, qui réduisent la rentabilité de l'entreprise et les possibilités de remboursement des crédits octroyés. Des risques nouveaux sont apparus : le changement de climat peut ainsi avoir à moyen terme des incidences sur la construction, le transport et le tourisme. Les stations de ski souffrent, par exemple, du manque de neige ou de sa surabondance d'une année sur l'autre. Un nombre croissant d'investisseurs ont donc mis en place une grille d'évaluation des risques pour affiner l'évaluation des projets. L'évolution et la mobilisation de l'opinion publique mondiale, désormais facilitée par Internet, crée aussi de

nouveaux risques dans le cas d'investissements dans des entreprises qui se soucient peu de l'environnement ou qui ne sont pas à l'écoute des attentes de la société et dont les produits pourront être boycottés. *Les emprunteurs ou les* investisseurs qui sous-estiment ces facteurs de risques augmentent leur vulnérabilité sur le marché. Par contre, investir dans des entreprises performantes en matière d'environnement est vu, aujourd'hui, *comme une opportunité.* De nombreuses études ont été menées sur la corrélation entre la cotation en bourse des entreprises et leur performance en matière d'environnement. Le Groupe Dow Jones et Sustainability Group ont annoncé le lancement d'un indicateur de performance durable, prenant en compte cinq types de critères : technologie et potentiel d'innovation, gouvernance et management, position dans le secteur industriel, relation avec les actionnaires et contribution à l'amélioration de la société. Plus de 200 compagnies ont été sélectionnées par le *Dow Jones et Sustaina*bility Group Index (DJ SGI) parmi les 3 000 entreprises de 33 pays figurant dans l'index global Dow Jones.

Pour catalyser les changements d'attitude et les modalités de prise de décision, le PNUE a développé, depuis 1994, un partenariat avec le secteur bancaire et celui de l'assurance fondé sur des engagements volontaires portant sur :

- le développement de la gestion environnementale;
- l'adoption des meilleures pratiques possibles ;
 - le rendement énergétique ;
 - l'évaluation de l'impact ;
- la mise en œuvre du principe de précaution.

A ce jour, 159 banques et 85 assureurs de près de 50 pays ont rejoint ce partenariat (voir Annexe 3), qui permet au-delà de l'adhésion à des pratiques communes, d'échanger informations et expériences sur des sujets d'intérêt commun (UNEP, 1998). Chaque année, le PNUE réalise une enquête sur la façon dont ses partenaires appliquent leur engagement. La dernière enquête auprès des banques montre que près de 70 % d'entre elles ont adopté une politique d'environnement, et aue 90 % ont une fonction environnement clairement identifiée : 60 % commencent à intégrer l'environnement dans leur politique de crédit, mais seulement 20 % l'ont inclus dans la gestion de leur portefeuille et dans leur stratégie globale ; 60 % ont développé des produits spécifiques, tels que des fonds d'investissement « verts » ou des prêts à taux bonifiés. Par ailleurs, un nombre croissant de banques publient un rapport d'environnement. Le tableau de l'Annexe 1 est extrait du rapport de l'Union de Banque Suisse, à titre d'exemple.

Au-delà de cette initiative internationale, un certain nombre d'activités voient le jour au niveau régional ou national. Par exemple, la directive européenne EMAS mentionnée ci-dessus est en cours de révision pour pouvoir inclure le secteur financier.

Six banques européennes ont travaillé à ce dossier ; elles ont identifié les éléments clés d'une politique d'environnement pour une institution financière, à savoir :

- le respect des lois et règlements en vigueur pour leurs propres opérations (y compris les travaux d'impression, par exemple);
- l'intégration de l'environnement dans toutes les activités (gestion immobilière, approvisionnement...);
- la révision périodique de la mise en œuvre de la politique;
- la définition d'objectifs environnementaux spécifiques ;
- la sensibilisation, la formation et la responsabilisation du personnel.

REGARD SUR LE FUTUR

Lors du Forum mondial de l'économie à Davos en janvier 1999, Kofi Annan, Secrétaire général des Nations-Unies, s'est adressé aux chefs d'entreprises : « Je fais appel à vous, individuellement à travers vos entreprises, ou collectivement à travers vos associations, pour embrasser et soutenir un ensemble de valeurs fondamentales internationalement reconnues dans le domaine des droits de l'homme, des droits du travail, et des principes de l'environnement... Ce sont des domaines où vous, en tant qu'homme et femme d'affaires, pouvez faire une réelle différence ».

Ce défi lancé par le Secrétaire général des Nations-Unies et qui va être suivi au sein des Nations-Unies par le PNUE, le Bureau international du travail et la Commission des Droits de l'Homme, s'adresse tout particulièrement au monde de la finance.

Tous les indices sont là : le rôle du secteur financier pour favoriser le développement durable ne peut que s'accentuer au cours des prochaines années.

L'opinion publique et les ONG font de plus en plus pression sur les prêteurs et les investisseurs pour qu'ils ne financent que des projets contribuant au développement durable ; l'opinion publique et les ONG veulent connaître les critères de sélection utilisés. Un certain nombre de gouvernements demandent aujourd'hui à leurs banques de développement de faire de même.

Ceux qui n'auront pas la vision pour opérer les changements de stratégie nécessaires auront indubitablement à souffrir dans leurs résultats financiers à moyen et long termes.

Contribuer au développement durable est une question de survie pour chaque individu, chaque entreprise, et pour le monde entier.

*ANNEXE 1*Objectifs environnementaux de UBS, 1997- 2003

| Domaine | Objectifs | Echéance | | |
|--|---|---------------------|--|--|
| Energie | En raison de la fusion, la consommation d'énergie au m² va augmenter à court terme (surtout à cause de l'utilisation en parallèle des systèmes informatiques des banques partenaires). C'est pourquoi la consommation globale d'énergie en fonction de la surface devra être stabilisée à 240 kWh par m² jusqu'à l'an 2000. La fusion entraîne un accroissement de l'efficacité des opérations internes et, de ce fait, un potentiel de réduction de la consommation d'énergie. A long terme, nous exploiterons ce potentiel de réduction de façon optimale et diminuerons la consommation absolue d'énergie. | | | |
| Eau | D'ici à l'an 2000, nous réduirons de 10 % la consommation d'eau par collaborateur/trice¹. | 2000 | | |
| Véhicules du secteur | Nous diminuerons la consommation de carburant aux cent kilomètres de nos voitures de livraison de 5 % en moyenne d'ici à l'an 2000 (base 1997: 14 litres/100 km) | | | |
| Papier | Nous diminuerons de 10 $\%$ d'ici à l'an 2000 les nuisances environnementales dues indirectement à la consommation de papier | | | |
| Elimination et traitement des déchets ² | Nous réduirons de 15 % les déchets d'ici à l'an 2003, en les faisant passer de 325 kg³ par collaborateur/trice en 1997 à 275 kg. Nous ferons passer la part du recyclage de 60 %, en 1997, à 75 %, d'ici à l'an 2003. | | | |
| Ecologie dans la construction | Dans nos projets de construction (nouvelles constructions, rénovations, etc.), nous utiliserons, partout où cela est possible dès maintenant, et de façon généralisée à partir de l'an 2000, des instruments environnementaux reconnus (par exemple, le manuel « Management environnemental dans les projets de construction » des recommandations sur les constructions écologiques de IPB, etc.). | à partir de 2000 | | |
| Substances ayant un impact sur l'environnement | Nous évaluerons d'ici à l'an 2000 le potentiel de nocivité pour l'environnement de toutes les substances utilisées et entreposées (produits de nettoyage, produits chimiques, etc.). | | | |
| Matériel de bureau courant | Nous entendons évaluer sur le plan écologique, d'ici à l'an 2000, les 30 % des articles de bureau les plus utilisés et obtenir une amélioration écologique de l'assortiment par classes de matières. Nous évaluerons et améliorerons ponctuellement les autres articles. | 2000 | | |

Source: UBS, Rapport environnemental, 1998/1999

- 1. L'utilisation à titre de référence de chiffres concernant les collaboratrices et collaborateurs est définie comme suit selon le manuel *Rapports environnementaux de prestataires de services financiers* (VfU): « Moyenne du nombre de collaboratrices et collaborateurs au début et à la fin de l'année, les postes à temps partiel étant transposés proportionnellement en postes à temps complet ». UBS procédera à une rectification au sujet des collaboratrices et collaborateurs qui ne font pas partie de l'entreprise (personnel externe), mais qui travaillent pour l'entreprise pendant un temps relativement long.
- 2. En raison du grand nombre de déménagements dus à la fusion, on devra s'attendre pour ces deux prochaines années à une augmentation non contrôlable du volume des déchets. C'est la raison pour laquelle le délai pour le secteur élimination et traitement des déchets est reporté à l'an 2003.
- 3. Cette quantité de déchets contient aussi les archives, qui normalement seraient éliminées, mais qui, depuis 1997, sont conservées en raison de l'arrêté fédéral concernant les recherches historiques et juridiques sur le sort des avoirs déposés en Suisse à cause du régime national-socialiste, du 13 décembre 1996.

ANNEXE 2

Le Programme des Nations-Unies pour l'environnement Division Technologie, Industrie et Economie

Le PNUE est l'autorité mondiale de l'environnement.

Au sein du PNUE, la Division Technologie, Industrie et Economie a pour mission d'encourager les décideurs de l'industrie et des gouvernements à élaborer et à adopter des politiques, stratégies et pratiques :

- plus propres,
- plus sûres,
- plus économes en ressources naturelles,
- et limitant les risques pour l'homme et l'environnement.

Elle traduit la volonté du PNUE d'apporter des réponses intégrées aux problèmes d'environnement, d'encourager la prise en compte des facteurs environnementaux dans la planification et la comptabilité, de soutenir les conventions internationales, d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques respectueuses de l'environnement et de fournir une information pointue sur les questions d'environnement.

PNUE TIE, 39-43 quai André Citroën, 75739 Paris cedex, France. Tel: (33) 01 44 37 14 50, Fax: (33) 01 44 37 14 74. E-mail: unepie@unep.fr Site internet: http://www.uneptie.org

ANNEXE 3

Déclaration PNUE des institutions financières sur l'environnement et le développement durable (texte révisé - mai 1997)

Nous, membres du secteur des services financiers, reconnaissons que le développement durable dépend d'une interaction positive entre le développement économique et social et la protection de l'environnement, afin que soient équilibrés les intérêts de la génération actuelle et ceux des générations futures. Nous reconnaissons, en outre, que le développement durable est la responsabilité collective des gouvernements, des entreprises et des individus. Nous sommes résolus à œuvrer en coopération avec ces secteurs, dans le cadre des mécanismes du marché, pour atteindre des objectifs écologiques communs.

1. Engagement en faveur d'un développement durable

- 1.1 Nous considérons le développement durable comme un aspect fondamental de la saine gestion des affaires.
- 1.2 Nous estimons que la meilleure façon d'aboutir à un développement durable est de permettre aux marchés de fonctionner dans un cadre approprié de réglementations et d'instruments économiques efficaces au regard de leur coût. Les gouvernements de tous les pays ont un rôle de premier plan à jouer dans la fixation et l'application de priorités et de valeurs écologiques communes à long terme.
- 1.3 Nous considérons que le secteur des services financiers a une importante contribution à apporter au développement durable, en association avec les autres secteurs économiques.
- 1.4 Nous reconnaissons que le développement durable est un objectif d'entreprise et qu'il fait partie intégrante des manifestations de l'esprit civique des personnes morales.

2. La gestion de l'environnement et les institutions financières

- 2.1 Nous souscrivons, en matière de gestion de l'environnement, aux solutions de prudence qui visent surtout à prévoir et prévenir ce qui pourrait dégrader le milieu.
- 2.2 Nous sommes résolus à respecter les réglementations écologiques locales, nationales et internationales applicables à nos opérations et aux services qui relèvent de notre activité. Nous nous attacherons à donner leur place aux considérations écologiques dans nos opérations, dans la gestion des avoirs et dans les autres décisions commerciales, sur tous les marchés.
- 2.3 Nous reconnaissons que l'identification et la quantification des risques écologiques devraient faire partie intégrante du processus normal d'évaluation et de gestion des risques, dans les opérations tant intérieures qu'internationales. En ce qui concerne nos clients, nous considérons que le respect des réglementations écologiques applicables et le recours à de saines pratiques écologiques sont des facteurs importants qui contribuent à prouver l'efficacité de la gestion de l'entreprise.
- 2.4 Nous nous efforcerons de recourir aux meilleures méthodes de gestion de l'environnement, y compris aux économies d'énergie, au recyclage et à la réduction des déchets à la source. Nous nous efforcerons de nouer des relations commerciales avec des partenaires, des fournisseurs et des soustraitants aussi exigeants que nous en matière d'environnement.
- 2.5 Nous avons l'intention de mettre périodiquement nos méthodes à jour pour y incorporer les nouvelles pratiques pertinentes en matière de gestion de l'environnement. Nous encourageons le secteur des services financiers à entreprendre des recherches dans ces domaines et dans les domaines connexes.
- 2.6 Nous reconnaissons qu'il faut procéder périodiquement à des audits internes sous l'angle de l'environnement et évaluer nos activités au regard de nos objectifs écologiques.
- 2.7 Nous encourageons le secteur des services financiers à mettre au point des produits et des services favorisant la protection de l'environnement.

3. Relations publiques et sensibilisation de l'opinion

- 3.1 Nous recommandons que les institutions financières définissent et fassent connaître publiquement leur position à l'égard de l'environnement et qu'elles rendent compte périodiquement des mesures qu'elles ont prises pour favoriser l'intégration des considérations écologiques dans leurs opérations.
- 3.2 Nous partagerons avec notre clientèle les informations dont nous disposons, selon qu'il y aura lieu, pour lui permettre de renforcer sa propre capacité de réduire le risque écologique et de promouvoir le développement durable.
- 3.3 Nous favoriserons la transparence et le dialogue, pour les questions d'environnement, avec tous les interlocuteurs intéressés, qu'il s'agisse des actionnaires, du personnel, de la clientèle, des pouvoirs publics ou du grand public.
- 3.4 Nous demandons au Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE) d'aider le secteur des services financiers à promouvoir les principes et les objectifs de la présente Déclaration en lui fournissant toute information pertinente dont il dispose au sujet du développement durable.
- 3.5 Nous encouragerons les autres institutions financières à appuyer la présente Déclaration. Nous sommes résolus à partager avec elles notre expérience et nos connaissances afin d'élargir le champ des meilleures pratiques.
- 3.6 Nous procéderons périodiquement, avec le PNUE, à l'examen des résultats obtenus dans la mise en application de la présente Déclaration, que nous amenderons au besoin.

Nous, soussignés, approuvons les principes énoncés dans la Déclaration ci-dessus et nous efforcerons de veiller à ce que notre politique et nos décisions commerciales favorisent la prise en considération de l'environnement et du développement durable.

BIBLIOGRAPHIE

Organization for Economic Coopertion and Development (OECD), Foreign Direct Investment and the Environment, Proceedings, 1999.

PROGRAMME DES NATIONS-UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD), Rapport sur le Développement humain. Oxford University Press, New York, USA and Oxford, UK, 1998.

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME (UNEP), Global Environment Outlook 2000, Earthscan Publications Ltd., 1999.

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME (UNEP) and SustainAbility, Engaging Stakeholders publications: The Benchmark Survey, 1997; The CEO Agenda, 1998; The Non-Reporting Report, 1998; The Social Reporting Report, 1999; The Oil Sector Report: A Review of Environmental Disclosure in the Oil Industry, 1999.

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME (UNEP), *Industry and Environment*, Vol. 22, n° 1, *Financial services and sustainability* (à paraître).

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME (UNEP), Financial Services and the Environment: Questions and Answers, 1998.

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME (UNEP) / INTERNATIONAL CHAMBER OF COMMERCE (ICC) / INTERNATIONAL FEDERATION OF CONSULTING ENGINEERS (FIDIC), Environmental Management System Training Resource Kit, 1997.